

**Mairie de Saint-Bazile de Meyssac**  
**19500 SAINT BAZILE DE MEYSSAC**  
**TEL 05 55 25 48 46**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 8 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile de Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2023

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mr David LATREILLE, Mr Benoît SERVANTIE, Mr Patrice LEIX, Mme Bernadette ROUFF, Mr Alan D'HOLLANDER, Mr Denis DEKESTER, Mme Angélique COSTE.

Est nommée secrétaire de séance : Madame Françoise CHAPOULIE



Ouverture de la Séance à 20H30, sujets abordés et inscrits à l'ordre du jour :

La présentation du PADD du PLUI Midi Corrèzien aux élus et le débat qui fait suite à cette présentation  
La participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 (Délibération)

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la vente au Conseil départemental d'une petite parcelle de terrain le long de la D 10 (Délibération)

Dans un premier temps, la séance se déroule en présence de Mme Justine Laviaille, Chargée de mission Urbanisme-Habitat-Aménagement au sein de la COM COM Midi Corrèzien. Cette dernière a accepté de faire la présentation de ce PADD aux membres de ce conseil. Monsieur le Maire la remercie chaleureusement. Elle précise que la présentation terminée, elle prendra congés pour laisser place au débat. La présentation est visualisée par un document Power point pour faciliter le suivi. Elle redonne les définitions : PLUI (plan local urbanisme intercommunal) PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). Ce PADD doit être débattu.

3 grands principes :     Le Midi Corrèzien, un territoire actif et attractif  
                                  Le Midi Corrèzien, un territoire économique en devenir  
                                  Le Midi Corrèzien, un territoire Nature

Le projet sur 15 ans a pour objectif d'accueillir 3000 habitants de plus et de proposer 2100 logements supplémentaires en 2028. 285 Ha de terrains seront proposés à l'urbanisation.

Après 1 heure de présentation, Mme Laviaille prend congés et le débat s'engage entre les élus.

B. Servantie : La surface à bâtir semble suffisante

P. Leix : Qu'est ce qui pousse ou qui peut pousser les gens à venir habiter dans cette zone de Basse Corrèze ?

E.Ciscard, Maire : La fibre présente partout sur notre territoire, et une nouvelle organisation du mode de vie dans nos campagnes. Un changement de mentalités dû certainement à la pandémie et aux périodes de confinement.

D. Dekeister : S'interroge au sujet de la fibre ? Le programme fibre est national. Cet attrait complémentaire concernant le télétravail ne restera pas pérenne. Il s'interroge sur le chiffre de 3000 personnes de plus à l'horizon 2028 ; Ce chiffre lui semble complètement utopique, la population ayant plutôt tendance à vieillir. Pour lui, l'attrait du Midi Corrézien est celui de son paysage naturel agricole.

F. Chapoulie fait remarquer qu'il est trop tôt pour faire des statistiques au sujet des tranches d'âge dans la population, mais au vu du dernier recensement réalisé en février dernier, celle-ci a augmenté sensiblement dans la commune.(+ 15% depuis le recensement de 2017)

P. Leix : le PLUi est fait pour protéger le territoire naturel

E. Ciscard, Maire, confirme l'intérêt du PLUi qui organise, réglemente et cadre la construction. 3000 personnes supposées réparties sur 34 communes.

B. Servantie confirme ces propos.

P. Leix considère comme généreuse la prévision de 3000.

D. Dekeister qualifie ce document de « très politique » et potentiellement dangereux pour l'agriculture. Il craint une transformation du paysage et du territoire avec une agriculture intensive.

E. Ciscard considère au contraire qu'il s'agit de protéger le territoire. On ne peut pas rester dans notre « cocon » sans ouverture sur des nouvelles populations plus jeunes, qui arrivent.

B. Servantie évoque le débat récurrent ville-campagne, et ce que l'on qualifie de « desserrement des ménages ».

D. Dekeister évoque une composante importante à prendre en compte : le vieillissement de la population, ainsi que le problème de la sécheresse et du manque d'eau. Ce document manque de précisions, vus les vrais enjeux qui existent : Pas d'intérêt personnel, mais du développement durable.

P. Leix, à propos de l'eau, précise qu'il n'existe pas de cuvette actuellement.

E. Ciscard Maire, positive et explique les avantages de ce règlement relativement bienveillant où chacun pourra y trouver son compte.

A 22h 15, personne ne demandant plus la parole, le débat est clos.

Il s'est déroulé dans un climat serein et bienveillant, malgré des points de divergence sur les perspectives d'avenir.

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE. Montant : 297.28 €

Vote : 10 POUR

Vente au Conseil Départemental, pour un montant de 300 €, d'une parcelle longeant la D 10, et ce dans le but de permettre la sécurisation du virage du cimetière.

Vote : 10 POUR

L'Assemblée lève la séance à 22h40.

Fait à Saint-Bazile le 15 mars 2023

**La Secrétaire de Séance**

**Françoise CHAPOULIE**